

Bureau des renseignements, de l'accès à l'information et  
des plaintes sur la qualité des services

Le 20 octobre 2015

Objet : Demande d'accès #2015-07-97 – Lettre réponse

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 12 août, concernant une modification de décret à l'attention de la Ville de Matane pour un lieu d'enfouissement sanitaire de Matane.

Le document visé par votre demande est accessible via le lien Internet suivant:

<http://www.environnementmatane.ca/images/Upload/Environnement/matieres-residuelles/Decret LET 1112-2004 Modifications Gazette officielle 20150708.pdf>

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à M<sup>me</sup> Karine Duchesne, analyste à votre dossier, par courriel à l'adresse [karine.duchesne@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:karine.duchesne@mddelcc.gouv.qc.ca) en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Bureau d'accès à l'information,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Julie Bissonnette

p. j. (1)